

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h30

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2^{ème} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mme LEBOURG Jeannine, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc et PECH Michel.

Absents : M. GUYON Jean-Claude, Mme RIAUD Evelyne.

Secrétaire de séance : M. COURET François.

* * * * *

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Dossier 1 : **Approbation du compte de gestion 2021** dressé par le Trésorier ; votants 9, pour 9, contre 0.
Délibération 2022-06 ;
- ✓ Dossier 2 : **Approbation du compte administratif 2022**: Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle, la présidence est assurée par le 1^{er} adjoint. Votants 8, pour 8, contre 0. **Délibération 2022-07** ;
- ✓ Dossier 3 : **Affectation du résultat** :
Monsieur le Maire revient en séance.

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	103 456.51
Excédent d'investissement antérieur reporté	19 447.64

Solde d'exécution section investissement

Solde d'exécution de l'exercice	25 847.90
Solde d'exécution cumulé	45 295.54

Restes à réaliser au 31/12/2020

Dépenses d'investissement	97 700.00
Recettes d'investissement	- 52 760,00
Solde	44 940,00

Besoin financement section investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	45 295.54
Rappel du solde des restes à réaliser	44 940,00
Besoin de financement total	

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	21 757.94
Résultat antérieur	103 456.51
Total à affecter	125 214.45

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation

Besoin financement section investissement (1068)	0
Financement supplémentaire investissement (1068)	70 000.00
Restes sur excédent de fonctionnement (002)	55 214.45

Votants 9, pour 9, contre 0.

Délibération 2022-08 ;

- ✓ Dossier 4 : **Attribution des subventions 2022 ;**

Genêts d'Or -----	650,00 €
Anciens Combattants -----	100,00 €
ACCA -----	320,00 €
Football Club St Georges -----	500,00 €
Comité des Fêtes -----	500,00 €
Secours Populaire -----	60,00 €
Société de Pêche St Sulpice -----	80,00 €
FNATH Lussac -----	20,00 €
Sports vélos du Pays de Basse Marche -----	50,00 €
Conciliateur de Justice -----	30,00 €
Association coopérative USEP -----	200,00 €
Avenir Nord Foot 87 -----	100,00 €
Amicale du Cochonnet de la Benaize -----	50,00 €
Solidarité Paysans Limousin -----	50,00 €
Association de pêche Mondon et Les Pouyades -----	100,00 €
Comité d'organisation de manifestations sportives (Trophée Maxime Médérel)	100,00 €

Votants 9, pour 9, contre 0

Délibération 2022-09 ;

- ✓ Dossier 5 : **Vote des taux d'imposition 2022**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les taux d'imposition comme suit :

	Bases Imposition 2022	Taux Communal	Produit fiscal attendu
Foncière (bâti)	169 000,00	35.58	60 130
Foncière (non bâti)	31 500,00	61,99	19 527
			79 657

Votants 9, pour 9, contre 0

Délibération 2022-10 ;

- ✓ Dossier 6 : **Travaux 2022** : Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les travaux 2022 comme suit :

- Voirie VC 9 Le Gât,
- Toiture ateliers communaux Le Bourg,
- Achat décors de Noël,
- Clocher église + Paratonnerre et mise aux normes électriques.

Votants 9, pour 9, contre 0

Délibération 2022-11 ;

- ✓ Dossier 7 : **Prêt à taux bonifié** : Possibilité de souscrire un prêt à taux bonifié par le Conseil Départemental

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts et après en avoir délibéré :

- **Demande à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer la réfection de la couverture des ateliers communaux.**
- **Décide de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :**
 - Montant du prêt : 6 000 €
 - Taux d'intérêt avant bonification : 1.35%
 - Taux d'intérêt après bonification : 0,35 %

- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Amortissement : progressif
- Frais de dossier : 50 €

• **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.**

Votants 9, pour 9, contre 0.

Délibération 2022-12 ;

- ✓ Dossier 7 : Contrat de groupe mise en conformité du RGPD et externalisation DPO

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-40

Vu la délibération n° 2021-22 en date du 02/12/2021 de la commune de Saint Georges les Landes relative au rattachement de la consultation pour la passation d'un contrat groupe de mise en conformité RGPD, porté par le Centre de gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires,

DÉCIDE

D'accepter la proposition suivante :

Prestataire : Data Vigi Protection située à Beauvais

Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022

Le montant des prestations est le suivant :

Cohortes	Etape 1	Etape 2 (/an)
Communes < 1000 habitants	485 €	300 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer au présent contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Votants 9, pour 9, contre 0.

Délibération 2022-13 ;

- ✓ Dossier 8 : **Approbation du Budget Primitif 2022.**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2022 et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2022, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	289 905.45 €	289 905.45 €
Section d'investissement	212 145.54 €	212 145.54 €

Votants 9, pour 9, contre 0.

Délibération 2022-14 ;

- ✓ Questions diverses :

- Choix des décors de Noël : en cours ;
- Ne pas utiliser les tables de la salle du Bourg, lorsque celle-ci est louée.

Clôture à 22h30

Le Secrétaire,

Le Maire,



Lachaux

